

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement*

*Service Aménagement et
Logement Durable
Pôle Littoral Montagne*

Bordeaux, le **25 MARS 2011**

Le Préfet,

à

Mesdames et Messieurs
les membres du comité stratégique
du port du Verdon

(Cf liste de destinataires)

Objet : Aménagement intégré du site portuaire du Verdon

PJ : Un tableau
Une série de cartes

Dans le cadre de la réflexion stratégique que j'ai engagée sur l'avenir du site portuaire du Verdon, la question de l'aménagement du site est posée. Il s'agit en effet de s'assurer que le Grand Port Maritime de Bordeaux disposera des terrains nécessaires à son développement à moyen terme, et pourra les équiper à cette fin, mais aussi de prendre en compte la qualité environnementale particulière du site et de ses abords ainsi que les risques naturels.

La prise en compte de ces enjeux est également centrale dans l'élaboration des documents d'urbanisme qui déterminent la vocation des espaces dans ce secteur : SCOT de la pointe Médoc, PLU du Verdon-sur-mer.

C'est pourquoi, comme une première présentation a pu vous en être faite lors du comité stratégique du port du Verdon du 18 février 2011, il m'a paru utile de vous proposer une lecture du territoire, de ses enjeux et la traduction qu'elle pourrait avoir dans un aménagement équilibré de ce site, gage à la fois de qualité et de sécurité pour l'ensemble des projets susceptibles de s'y développer.

1) L'aménagement de la zone d'action foncière du grand port maritime de Bordeaux : de forts enjeux d'intérêt général justifiant une prise de position de la part de l'Etat

11) Un enjeu de développement d'un site portuaire d'intérêt national

L'aménagement du site portuaire du Verdon est une opération d'intérêt national (OIN) ; ce qui suppose que le développement industriel de ce site est une priorité que l'Etat fait valoir dans les

actes de planification et d'aménagement du site (Article L 121-2 du code de l'urbanisme). La spécificité du site et ses atouts sont liés à sa position géographique : proximité de l'océan, profondeurs d'accès. Ses handicaps sont aussi liés à sa position géographique : éloignement des grands axes routiers et de l'hinterland, faiblesse de la desserte ferroviaire. La possibilité de proposer des espaces prééquipés pour des implantations d'importance représente dans ce contexte un enjeu fort.

12) Un enjeu de protection et de gestion d'espaces naturels de première importance, aux multiples fonctions

Le site portuaire du Verdon fait partie d'un ensemble naturel de première importance, au sein d'un vaste système de zones humides attenantes à l'estuaire, en liaison avec l'estuaire lui-même. La protection et la gestion de ces milieux naturels, aux multiples fonctions et valeurs : biodiversité, paysages, cycle de l'eau, prévention des risques, sont un objectif d'intérêt général, qui trouve sa traduction dans différentes politiques et réglementations, dont il convient de citer notamment : le SAGE de l'estuaire de la Gironde, le projet Natura 2000, la « loi littoral », les espèces protégées, la politique foncière du Département de la Gironde et du Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres.

13) Un enjeu de prise en compte des risques naturels

Le site portuaire du Verdon est dans un espace qui présente des enjeux forts en terme de risques naturels : zone basse en terme de submersion marine, zones rouges et jaunes du plan de prévention des risques inondation approuvé. Dans un contexte de vigilance et d'exigence renforcée sur le sujet, (directive inondation, engagement de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondations, plan national de prévention des submersions marines et des crues rapides), il convient d'intégrer cette dimension dans l'aménagement.

14) Un enjeu d'approche intégrée du développement durable et de l'aménagement du territoire

Le projet portuaire du Verdon se situe dans une stratégie globale d'aménagement du site portuaire de Bordeaux, définie dans le projet stratégique du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB). La mise en œuvre de ce projet se situe elle-même dans un cadre de gouvernance défini par la loi portant réforme portuaire du 4 Juillet 2008:directoire, conseil de surveillance, conseil de développement, conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde. Ce projet doit par ailleurs s'articuler avec les démarches de développement durable, d'aménagement et de planification locales: projet de parc naturel marin, SAGE de l'estuaire, SCOT de la pointe du Médoc, PLU du Verdon notamment.

J'ai mis en place en 2010 un comité stratégique associant les différents partenaires concernés par l'avenir de ce site, afin d'en dégager les options de développement durable.

2) La réponse à ces enjeux suppose le respect d'un certain nombre de principes

Dans un contexte juridique complexe, la réponse à ces enjeux parfois antagonistes est dans la recherche d'un équilibre dans l'affectation de l'espace, qui intègre la gestion économe de l'espace portuaire, une prise en compte exigeante des risques naturels, et la consolidation de la protection des espaces naturels. La traduction de ces principes dans l'aménagement et la planification doit se faire dans le cadre d'une gouvernance appropriée.

21) La gestion économe de l'espace portuaire

Il s'agit de réserver pour l'activité portuaire les espaces nécessaires à moyen terme :

- en vérifiant que l'essentiel des fonctions des espaces naturels est sauvegardé, sur la base d'un projet global tenant compte d'éventuels aménagements connexes : desserte terrestre et maritime notamment
- en permettant une anticipation sur les besoins d'éventuels candidats à l'installation; le souci d'une gestion économe de l'espace portuaire suppose de préparer une réponse graduée à ces besoins, en permettant le prééquipement des seuls terrains utiles pour ce faire ;
- en privilégiant, dans un contexte d'espaces rares (cf. les contraintes environnementales) les usages industriels liés à la spécificité de l'offre portuaire ;
- en aménageant progressivement les terrains en concentrant les projets à moyen terme sur les terrains actuellement remblayés ou remaniés, en privilégiant les mieux équipés aujourd'hui, en prévoyant un calendrier et des règles de mise en œuvre progressive pour les équipements à venir, en fonction des besoins;
- en tenant compte, dans la sélection des projets, des caractéristiques du site;
- en veillant à la compatibilité des modes d'occupation des sols alentour avec les caractéristiques industrielles du site ;
- en mettant en œuvre des mesures de compensation ambitieuses privilégiant dans le domaine de la biodiversité la reconquête de milieux naturels correspondant à ceux qui sont impactés, sur site ou à son voisinage immédiat ;

22) La consolidation de la protection des espaces naturels, la prise en compte des risques naturels, conditions primordiales pour un développement équilibré et sûr

Il s'agit, en contribuant à la sécurité juridique des documents et décisions portant sur l'ensemble du secteur, de garantir dans la durée la protection et la gestion de la part la plus importante des espaces naturels à enjeux : zones Natura 2000, zones humides, espaces remarquables de la loi littoral, zones soumises à des risques naturels, d'inondation notamment,... ; cette protection devrait s'accompagner d'une action en faveur de la gestion durable de ces espaces : articulation avec la politique foncière du Département de la Gironde, du Conservatoire du Littoral.

Le statut des espaces naturels « intermédiaires », non concernés par les besoins à moyen terme du développement portuaire, non proposés au titre de Natura 2000 (mais en possédant de nombreuses caractéristiques) pourrait être un statut « intermédiaire » de zone naturelle.

Dans l'attente de l'aboutissement de la démarche globale engagée pour la prévention des risques d'inondation et de submersion marine dans l'estuaire de la Gironde (référentiel inondations Gironde, Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations,...), un strict respect des règles instaurées par les plans de prévention des risques en vigueur doit être observé. L'enjeu de « zone basse » identifié à la suite de la tempête Xynthia doit d'ores et déjà être pris en compte dans les projets.

3) Traduction de ces principes dans les orientations d'affectation des terrains de la zone d'action foncière du grand port maritime de Bordeaux

Nous sommes en présence :

- d'un projet industrialo-portuaire à court terme (secteur 1 cf. carte jointe) qui ne concerne pas des terrains à l'état naturel ou présentant un intérêt écologique majeur, mais en secteur de risque de submersion marine ;
- de projets d'extension portuaire pouvant concerner à moyen terme des secteurs déjà remblayés (secteur 2bis et 2 pour partie), mais présentant des enjeux en terme de risques naturels, de biodiversité et de trame verte et bleue ;

- d'enjeux de protection des milieux naturels renforcés, notamment pour les zones humides et les sites Natura 2000 (secteurs 3,4 et 5);
- de projets concernant des secteurs à enjeux écologiques (remblai d'intérêt patrimonial secteur 2pp, secteurs de zones humides 3 et 5) sans lien direct avec l'activité portuaire et non déterminés à ce jour, mais dont certains pourraient présenter un intérêt industriel et public (production d'énergies renouvelables).

Au vu de ces éléments, en l'état actuel du dossier, et en application des principes exposés ci-dessus, la position de l'Etat sur l'aménagement du site portuaire est détaillée en annexe.

L'expression d'un « dire » de l'Etat sur l'aménagement du site a pour ambition de contribuer à la recherche de la cohérence et d'équilibre ; je le livre à la discussion, dans le cadre du comité stratégique et des outils de gouvernance qui sont en place ou en préparation : projet de parc naturel marin, SCOT, PLU, SAGE, gouvernance du grand port maritime de Bordeaux.

Le Préfet,



Dominique SCHMITT

